

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 17/03/2015

Réception par le Prefet : 17/03/2015

Publication : 20/03/2015



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2015-3-2-5

Séance du vendredi 13 mars 2015

### GUICHET UNIQUE ARTISANAT

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2015- du 19 février 2015 relative au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide d'attribuer, au titre du dispositif de guichet unique "artisanat" :
  - une subvention plafonnée à 8 657 €, sur la base de 15 %, d'une dépense subventionnable de 74 050 € HT, à l'entreprise MAISON BAHLINGER dirigée par M. Quentin BAHLINGER, pour la reprise d'une boulangerie, pâtisserie, viennoiserie, traiteur à MASEVAUX ; le total des deux subventions (Région et Département) est plafonné au double des fonds propre.
  - une subvention de 5 600 €, soit 15 % d'une dépense subventionnable de 37 336 € HT, à l'entreprise ARBRES ET PAYSAGES ZETTL Sarl dirigée par M. Hugo ZETTL et M. François ZETTL pour la création d'une entreprise de travaux paysagers et d'élagage, dallage, enrochement, bordures à FELLERING,

- ❖ Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le chapitre 204, fonction 93, nature 20421, programme F223 du budget départemental.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions